

Fiche d'information

Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	DuPont de Nemours (France) SAS – Usine de Cernay
Adresse de l'établissement :	82 rue de Wittelsheim 68700 CERNAY
Activité de l'établissement :	<i>Fabrication de produits phytosanitaires (protection des cultures)</i>
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	<i>Pas de scénarios dont les conséquences peuvent concerner des Etats frontaliers, l'établissement ne se trouvant pas à proximité d'un autre territoire.</i>
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<i>Le site manipule tous types de produits chimiques dont certains sont des liquides inflammables ou produits dangereux pour l'homme ou pour l'environnement.</i> <i>Accident majeur identifié :</i> <i>Emission de fumées toxiques suite à un incendie d'un magasin de stockage de produits phytosanitaires.</i> <i>Pas d'effets létaux à l'extérieur du site mais des effets irréversibles sur un rayon de 0,1 km.</i> <i>Les autres risques identifiés n'ont aucun impact à l'extérieur du site sur la base des études de dangers et modélisations effectuées.</i>
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<i>Pour la prévention des accidents majeurs l'établissement s'appuie sur son Système de Gestion de la Sécurité (SGS) avec des procédures et modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels.</i> <i>Toutes les mesures de prévention et de protection nécessaires sont prises pour faire face aux dangers identifiés, telles que :</i> <i>- Détection de fumée et extinction automatique en cas de départ de feu</i>

- Répartition des entrepôts en magasins séparés et compartimentage du magasin principal.
- Confinement systématique de l'ensemble du site (bâtiments et voiries) avec collecte et contrôle des eaux de ruissellement, de capacité suffisante pour contenir les eaux d'extinction incendie.
- Entretien systématique et contrôle des équipements critiques pour la sécurité.
- Mise en place de système de suppression d'explosion.
- Atmosphère inerte sur les équipements manipulant des matières inflammables.
- Mise en place de trappes d'explosion sur les équipements contenant des produits pulvérulents.
- Mise en place de soupapes de sécurité sur les équipements contenant des liquides inflammables.

Ces équipements sont régulièrement testés pour garantir le fonctionnement en sécurité du site.

Le site est gardienné 24h/24 et exploité par du personnel formé aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situations d'urgence.

Des exercices sont régulièrement organisés.